

Plan de reprise des activités de l'Université de Lille suite au confinement lié à la pandémie virale

2



Document de travail
Volet Relations internationales
CT - 9 Juillet 2020

Mobilités internationales 2020-2021

L'Université de Lille est profondément attachée aux valeurs humanistes d'universalisme, dont l'internationalisation de l'enseignement et de la recherche, qui sont au cœur de sa stratégie.

La situation de crise sanitaire actuelle nous oblige à aménager les modalités de cette internationalisation de manière provisoire. Cela est d'autant plus complexe que l'université dépend partiellement de décisions extérieures, en particulier en ce qui concerne le transport aérien et l'ouverture des frontières. Ainsi, à la rentrée 2020, il est probable qu'il y ait peu de vols entre la France et les pays non européens, et que les frontières extérieures à l'Union européenne soient partiellement voire totalement fermées.

Considérant la poursuite de l'internationalisation de l'Université de Lille au cœur de laquelle les mobilités internationales constituent un axe majeur, le présent Plan de Reprise d'Activités a pour but de fixer un cadre de mise en œuvre. Il part de l'hypothèse la plus vraisemblable au 15 juin 2020. Les frontières intérieures à l'Europe seraient ouvertes et les frontières extérieures fermées ou fortement filtrées (c'est-à-dire avec test et/ou quarantaine obligatoire et très peu de transport aérien).

Ce texte s'applique pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2020/2021.
Il sera revu en novembre pour le 2nd semestre.

Mobilités en europe

Dans ce texte, le mot « Europe » signifie les 27 États membres de l'UE, les États membres de l'espace Schengen mais non membres de l'UE (Norvège, Islande, Suisse et Liechtenstein) et le Royaume-Uni¹.

La nationalité de l'étudiant n'est pas un critère, par exemple : un étudiant non européen inscrit à l'Université de Lille peut partir en mobilité dans le cadre du programme Erasmus.

Mobilités sortantes :

- Mobilités sortantes niveau 1^{er} et 2nd cycle :

Mobilités d'études :

L'Université de Lille permet les mobilités d'études sortantes en Europe si elles sont acceptées par l'université partenaire, en présentiel ou en distanciel.

En cas d'annulation de la mobilité par une université partenaire, un report de la mobilité au 2nd semestre est possible sous réserve d'accord du coordinateur pédagogique et des possibilités offertes par l'université partenaire.

Mobilités de stage :

L'Université de Lille permet les mobilités de stage sortantes en Europe dans le respect des règles sanitaires et si la structure d'accueil (entreprise, laboratoire de recherche, ONG...) les accepte, en présentiel ou en distanciel.

¹ Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne. Il est cependant encore lié à beaucoup de traités européens tant que l'accord sur le Brexit n'a pas été signé et ratifié. Il est donc considéré comme encore en Europe pour l'année 2020 mais la situation peut changer d'ici à la fin de l'année. Des informations, mises à jour en temps réel, sont disponibles à l'adresse suivante : uk.ambafrance.org/COVID-19-Conditions-de-deplacement-entre-la-France-et-le-Royaume-Uni-28925

- **Mobilités sortantes niveau 3^{ème} cycle et personnels de l'université :**

L'université permet les mobilités sortantes des étudiants de 3^{ème} cycle, des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs en Europe si la structure d'accueil les accepte, en présentiel ou en distanciel.

Mobilités entrantes :

- **Mobilités entrantes niveau 1^{er} et 2nd cycle :**

Mobilités d'études :

L'Université de Lille accueillera les étudiants en mobilité d'études entrante en provenance d'autres pays d'Europe.

Pour les mobilités en santé, l'accueil d'étudiants reste soumis à l'avis de la faculté concernée lorsqu'une formation hospitalière est prévue, en lien avec le CHU de Lille.

Mobilités de stage :

L'Université de Lille accueillera les étudiants en mobilité de stage entrante en provenance d'autres pays d'Europe.

L'accueil en stage au sein d'un laboratoire de santé ou d'un service hospitalier reste soumis à l'avis de la faculté concernée, en lien avec le CHU de Lille.

Mobilité individuelle diplômante (*free mover* néo-entrants) :

L'Université de Lille accueillera dans la mesure du possible les étudiants internationaux acceptés à l'Université de Lille (procédure Études en France, E-candidat, DAP) en provenance des pays d'Europe.

Attention : les étudiants acceptés en 2020/2021 mais empêchés de venir, devront candidater à nouveau au titre des années ultérieures.

- **Mobilités entrantes niveau 3^{ème} cycle et personnels de l'Université :**

L'Université de Lille accueillera les étudiants de 3^{ème} cycle et les personnels d'autres universités partenaires en Europe.

Pour les mobilités en santé, l'accueil d'étudiants ou personnels reste soumis à l'avis de la faculté concernée lorsqu'une pratique ou formation hospitalière est prévue, en lien avec le CHU de Lille.

Mobilités hors europe

Mobilités sortantes :

- **Mobilités sortantes niveau 1^{er} et 2nd cycle :**

Mobilités d'études :

Les mobilités d'études hors Europe sont suspendues pour le 1^{er} semestre 2020/2021. Un report de la mobilité au second semestre pourra être examiné à la lumière de l'évolution des conditions sanitaires, de l'accord du coordinateur pédagogique et des possibilités offertes par l'université partenaire.

NB. Les mobilités pourront commencer à distance au S1 et se poursuivre en présentiel au S2.

Mobilités de stage :

Les mobilités de stage hors Europe sont suspendues pour le 1^{er} semestre 2020/2021. Un report de la mobilité au second semestre pourra être examiné à la lumière de l'évolution des conditions sanitaires, de l'accord du coordinateur pédagogique, de l'accord du BAIP et des possibilités offertes par la structure d'accueil.

NB. Les mobilités pourront commencer à distance au S1 et se poursuivre en présentiel au S2.

Les étudiants internationaux ont la possibilité d'effectuer leur stage dans leur pays d'origine, en présentiel ou en distanciel.

- **Mobilités sortantes niveau 3^{ème} cycle et personnels de l'Université :**

L'Université de Lille autorisera au cas par cas et au fil de l'eau les mobilités hors Europe. Les demandes seront à soumettre via un formulaire en ligne et soumises à l'avis d'une commission d'arbitrage ad hoc. Elle sera composée du Professeur Didier Gosset, Doyen honoraire de la faculté de Médecine et conseiller du Président de l'Université, le Professeur François-Olivier Seys, Vice-Président Relations internationales, le Professeur Joël Cuguen, directeur du Collège Doctoral, la Professeure Georgette Dal, Vice-présidente Ressources humaines, et Madame Véronique Level, directrice des Mobilités internationales, ou de leurs représentants.

Mobilités entrantes :

- **Mobilités entrantes niveau 1^{er} et 2nd cycle :**

Mobilités d'études encadrées (doubles-diplômes, mobilité d'échange) :

L'Université de Lille accueillera dans la mesure du possible les étudiants en mobilité d'études entrante en provenance des pays hors Europe.

Pour les mobilités en santé, l'accueil d'étudiants reste soumis à l'avis de la faculté concernée lorsqu'une formation hospitalière est prévue, en lien avec le CHU de Lille.

Mobilités de stage :

L'Université de Lille accueillera dans la mesure du possible les étudiants en mobilité de stage entrante en provenance des pays hors Europe. Les frais supplémentaires induits par la mobilité (test, quarantaine obligatoire...) ne seront ni organisés, ni pris en charge par l'Université de Lille.

Pour les mobilités en santé, l'accueil d'étudiants reste soumis à l'avis de la faculté concernée lorsqu'une formation hospitalière est prévue, en lien avec le CHU de Lille.

Mobilité individuelle diplômante (*free mover* néo-entrants) :

L'Université de Lille accueillera dans la mesure du possible les étudiants internationaux acceptés à l'Université de Lille (procédure Études en France, E-candidat, DAP) en provenance des pays hors Europe.

Attention : les étudiants acceptés en 2020/2021 mais empêchés de venir, devront candidater à nouveau au titre des années ultérieures.

Cas particulier des poursuites d'études à l'intérieur d'un même cycle :

Les étudiants empêchés pourront prétendre, sur demande, à reporter leur inscription pour la rentrée 2021/2022.

Exemple : un étudiant ayant obtenu sa L1 en 2020 pourra demander à poursuivre en L2 en 2021/2022.

Étudiants empêchés et enseignement à distance :

Les étudiants internationaux acceptés à l'Université de Lille ne pourront pas prétendre à bénéficier de manière automatique aux formations à distance car seules certaines formations sont accessibles en distanciel, voir liste ci-dessous.

Liste des Formations à distance :

● **Faculté des sciences et technologies**

- Licence *EEA*
- Licence *Mécanique*
- Master *STPE – parcours PALEO et GEOBAS*
- Masters *Mathématiques et applications parcours CS, Mathématiques (M1-M2 Recherche) et MIASHS*

● **FFBC-IMMD / IAE**

- L3 *Gestion*
- M2 *Finances* (à confirmer)

● **FSJPS**

- Licence *Droit (L1-L2-L3)*
- Master 1 *Droit privé*
- Master 1 *Droit public*

● **FSSEP**

- DU *ISM*
- M2 *ISA*

- **SEAD**

- Licence *LLCE parcours anglais - hébreux - italien - néerlandais - russe (L1-L2-L3)*
- Master *LLCE parcours russe (M1)*
- Histoire de l'art - *parcours histoire de l'art (L1-L2-L3 et M1-M2)*
- Licence *Sciences de l'éducation L3 – parcours TSPS - parcours EAD - parcours AEVS*
- Master 1 *Sciences de l'éducation - parcours TE3S - parcours DE2F*
- Master 2 *Sciences de l'éducation - parcours TE3S option AERTEF*
- Master 2 *Sciences du langage – parcours FLE*

- **Mobilités entrantes niveau 3^{ème} cycle et personnels extérieurs à l'Université :**

L'Université de Lille accueillera les étudiants de 3^{ème} cycle et les personnels en provenance des pays hors Europe. Pour les mobilités en santé, l'accueil d'étudiants ou personnels reste soumis à l'avis de la faculté concernée lorsqu'une pratique ou formation hospitalière est prévue, en lien avec le CHU de Lille.

Cas particulier des doctorants en contrat doctoral, des post-doc et des cotutelles :

L'Université appliquera une flexibilité pour les dates de séjour et de contrat.

Exemple : En fonction de la date d'arrivée du doctorant, un contrat doctoral pourra commencer au 1^{er} septembre, au 1^{er} novembre, au 1^{er} décembre...

Des avenants pourront compléter utilement les contrats initiaux.

Frais supplémentaires induits par la mobilité dans le cadre de la pandémie de covid-19

Mobilités sortantes des étudiant.e.s :

Dans le cas où le pays de destination aurait mis en place ou serait amené à mettre en place des mesures d'entrée sur le territoire induisant des frais supplémentaires (liés à des tests, ou à une quarantaine obligatoire? etc...), les frais seront à la charge de l'étudiant, à qui il appartiendra également d'obtenir les informations actualisées sur la procédure à suivre et les dispositions à prendre.

En cas d'interruption anticipée de la mobilité dû à la pandémie de COVID-19, la possibilité de remboursement des frais inhérents au rapatriement pourra faire l'objet d'un examen par l'Université.

Mobilités sortantes des personnels (enseignant.e.s, EC, personnels administratifs) :

Les missionnaires sont invités à prendre connaissance des mesures particulières appliquées dans les pays d'accueil (test, quarantaine par exemple) et des frais éventuels induits par ces mesures. Ces frais pourront être couverts par les différents dispositifs réglementaires applicables (bourses de mobilité, frais de missions).

Mobilités entrantes (étudiant.e.s, enseignant.e.s, EC, personnels administratifs) :

Les frais supplémentaires induits par la mobilité (test, quarantaine obligatoire...) ne seront ni organisés, ni pris en charge par l'Université de Lille.

Formations à caractère international de l'Université de Lille

Formations internationales de l'Université de Lille :

L'université de Lille ouvrira les formations internationales à la rentrée 2020 même si elles ne sont pas en mesure d'accueillir autant d'étudiants internationaux qu'habituellement. Ces formations sont :

- Master Erasmus Plus MITRA
- Master Erasmus Plus ASC
- Master Erasmus Plus BIOREF
- Master Erasmus Plus PANGEA

Formations avec mobilité internationale obligatoire :

Les étudiants ayant une mobilité obligatoire dans leur formation en particulier hors Europe verront leur obligation de mobilité neutralisée pour l'année universitaire 2020-2021 c'est-à-dire qu'elle ne pourra être une condition à l'attribution du diplôme.